NUMERO LX.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 28. Juillet 1801.

L'An septième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du 8. Juillet.*

„ L'ARCHIDUC, Grand-Duc de *Toscane*, est déjà reparti pour *Grätz*, après avoir passé ici une semaine environ: On croit, qu'à la fin du mois prochain il reviendra avec la Famille à *Vienne*. Le Ministre *Russe* de *Murawief-Apostol* est allé faire, ces jours-ci, une tournée à *Bude*, Capitale de *Hongrie:* Dans cette Résidence du Gouverneur de ce Royaume, l'Archiduc Palatin *Joseph*, le Ministre posera la première pierre d'une Eglise *Grecque*, que l'Empereur *Alexandre* y fera construire, pour servir au dépôt des restes d'une Princesse, qui fut chère aux deux Cours, la Grand'Duchesse *Alexandra Pawlowna*, Epouse de l'Archiduc. "

„ La cherté des Subsistances, & les plaintes qu'elle occasionne, viennent de fixer particulièrement l'attention du Gouvernement. Le Comte de *Lazansky*, Ministre de l'Empereur, a reçu, par un Billet de la main de Sa Majesté, l'ordre & l'autorisation la plus étendue pour prendre toutes mesures possibles, afin de faire tomber le prix des Denrées: Ce Ministre s'est adjoint, en conséquence, une Commission, des lumières de laquelle il se propose de s'aider, & qui tiendra ce soir une première Séance à son Hôtel. Déjà, l'on a commencé, dans le même but, à faire vendre journellement, par le Commissariat en chef des Vivres de l'Armée, une certaine quantité d'Avoine, de Blé & de Farine, qu'on partage en petites portions, qu'il est permis à toutes Personnes d'acheter, excepté aux Marchands de Grains. On cherche, d'un autre côté, à débarrasser le Commerce du Papier-monnoye, que les circonstances avoient obligé d'émettre, en commençant par retirer de la circulation les Billets de Banque d'un & de deux Florins, qu'on échange contre du Numéraire. Et, afin d'augmenter celui-ci, on fait, entre autres, le triage de l'Artillerie Militaire, maintenant rentrée dans les Dépôts accoutumés; on en extrait les Pièces, qui ne sont plus propres au service, ainsi que celles, prises en Campagne; les unes & les autres sont fondues, & le Métal qui en provient, est envoyé à la Monnoye. La plûpart de ces dispositions, quoique domestiques, ont un côté, qui doit généralement intéresser; c'est celui de prouver les intentions pacifiques de notre Cour. Elles sont visibles encore, ces intentions, dans la distribution actuelle des Troupes *Autrichiennes*, disséminées sur la surface de la Monarchie entière: Et peut-être, sous ce point de vuë, on ne verra pas sans plaisir le Tableau exact de la répartition de l'Armée Impériale, lequel pourra instruire encore, en donnant une idée de la véritable force de cette Armée. Le voici. "

„ *En* BOHÊME. *Infanterie:* Les Régimens de *François Kinsky*, *Callenberg*, Archiduc *Rainier*, *Fröhlich*, *Orange*, *Joseph Colloredo*, *Reufs*, *Collowrath*, *Stuart*, *Gemmingen*, *Keul*, *Spork*, *Wenkheim*, *Orbach*; total, 49. Bataillons. *Cavalerie: Uhlans* de *Meerfeld*, Dragons de *Cobourg*, *Hussars* de *Blankenstein*, Dragons de *Kinsky*; total, 34. Escadrons. Outre cela, trois Divisions de Cordons des Frontières, un Régiment d'Artillerie, un Corps de Mineurs, un de Sappeurs & un Train. "

„ *En* MORAVIE & SILÉSIE. *Infanterie:* *Olivier Wallis*, Archiduc *Louis*, *Lascy*, Empereur, *Charles Schröder*, *Kaunitz*, *Manfredini*, *Wenzel-Colloredo*, *Mitrowsky*; total, 32. Bataillons. *Cavalerie: Uhlans* de *Schwarzenberg*, Dragons de l'Empereur, Dragons de *la Tour*, *Hussars* de *Lichtenstein*; total, 28. Escadrons. Outre cela, un Régiment d'Artillerie. "

„ *En* AUTRICHE, *des deux côtés de* l'ENNS. *Infanterie:* Le Régiment de l'Ordre *Teutonique*, en un Cordon au *Bas-Ens*; Archiduc *Charles*, *Auersperg*, Pontonniers, Archiduc *Toscane*, *Kerpen*, *Klebeck*, *Stein*, *Jordis*; total, 32. Bataillons. *Cavalerie:* Cuirassiers de *Nassau*. Outre cela, un Régiment d'Artillerie, & un Corps de Bombardiers. "

„ *En* AUTRICHE-INTÉRIEURE & ANTÉRIEURE. *Infanterie:* Les Régimens de *Reisky*, *Terzy*, *Strasoldo*, *Lattermann*, *G. Schröder*, *Neugebauer*, *Bender*; total, 10. Bataillons & un tiers. Outre cela quatre Cordons des Frontières, & de l'Artillerie. "

„ *En* ITALIE. *Infanterie:* Les Régimens de *Bellegarde*, *Nadasty*, Archiduc *Antoine*, *Vuckassowich*, *Kray*, Archiduc *Joseph*, & deux Régimens sans noms; total, 24. Bataillons & un tiers. *Cavalerie:* Les huit Escadrons de *Hussars* d'*Ott*. Outre cela un Cordon de Troupes le long de l'*Adige*. "

„ *En* ISTRIE & DALMATIE. Les Régimens de *Reisky* & *Thurn.* "

„ *En* HONGRIE. *Infanterie:* Les Régimens *S. Giulay*, *Sztaray*, *Jellachich*, Archiduc *Ferdinand*, *Alvinzy*, *Devins*, *C. Giulay*, un Corps d'Artillerie; total, 25. Bataillons. *Cavalerie: Erdödy*, *Kavanagh*, Archiduc *Ferdinand*, *Mack*, Empereur, *Albert*, *Naſſau*, *Ilſchwitz*, *Ausbach*, *Charles Lorraine*, Archiduc *François*, *Huſſars* du *Palatinat*, *Hohenzollern*, *Melas*, *Czartorisky*, *Würtemberg*, *Meszaros;* total 108. Escadrons. "

„ *En* GALLICIE-OCCIDENTALE. *Infanterie: Würtemberg*, 62me Régiment, *Murray;* total, 10. Bataillons. *Cavalerie: Hohenzollern*, *Veczay*, Archiduc *Ferdinand;* total, 20. Escadrons. "

„ *En* GALLICIE-ORIENTALE. *Infanterie: Clairfait*, de *Ligne*, *Beaulieu*, 1er & 2me Régimens de Garniſon; total, 14. Bataillons. *Cavalerie:* 3me Régiment d'*Uhlans*, Archiduc *Jean*, *Baſſy*, *Lobkowitz*, *Empereur*, *Nauendorf*, *Levenehr*, *Hohenlohe;* total, 54. Escadrons. "

„ *En* TRANSYLVANIE. *Infanterie:* Les Régimens de *Spleny* & *Benjowsky;* total, 7. Bataillons. *Cavalerie: Savoye* & Archiduc *Joſeph;* total 14. Escadrons. Outre cela, les Régimens des Frontières, 1er & 2me de *Walachie*, 1er & 2me de *Szcklers.* "

„ *A la Frontière du* BANNAT. Quatre Bataillons. — *A la Frontière* ESCLAVONNE. Sept Bataillons. — *A la Frontière de* CARLSTADT & WARASDINE. Huit Régimens."

De TURIN, *le 6. Juillet.*

Le Général *François*, *Jourdan*, Adminiſtrateur-Général du *Piémont*, vient de faire partir en poſte, pour *Chambéry*, le Chef-de-Brigade *Salvage*, ſon premier Aide-de-Camp, pour y recevoir le *Comte de Livorne.* Cet Officier eſt chargé d'accompagner le nouveau *Roi d'Etrurie* de *Chambéry* à *Turin*, & d'ici juſques dans ſes Etats. Le Chef-de-Brigade *Salvage* devoit aller à *Paris*, afin d'y remplir, auprès du *Premier-Conſul*, une miſſion qu'on dit importante; il paroît, que ce voyage a été différé juſqu'à ſon retour de *Florence.*

Il ne ſera rien des nouveaux Cercles ou Réunions de *Patriotes* qu'on vouloit former à *Turin*, rien des voeux & Pétitions qu'ils devoient faire touchant l'Adminiſtration du Pays & ſes *deſtinées futures.* Tout cela a été interdit par ordre ſupérieur; & ainſi la leçon a été renouvellée, qu'il faut ſe ſoumettre & attendre l'iſſuë des événemens ou des Négociations entre les grandes Puiſſances de l'*Europe.* Les efforts de ceux, qui cherchoient à reſſuſciter parmi les *Piémontois* les Aſſemblées Populaires, ſont même ridiculiſés dans des Avis publics d'une manière piquante. " Les Individus, (y „ eſt-il dit) qui, ſous le nom d'*Amis de* „ *la Liberté*, avoient deſſein de ſe réunir à „ *Turin*, tant pour délibérer ſur le ſort du „ *Piémont* que pour *toaſter* (boire) *à la* „ *ſanté de la République*, ont reçu ordre „ de *toaſter* chacun chez ſoi, ſi bon leur „ ſembloit, & de laiſſer au Gouvernement le „ ſoin de délibérer ſur les affaires publiques."

EXTRAIT des Nouvelles de STRASBOURG *du* 27. Meſſidor (16. *Juillet.*)

„ On a reçu ici une Lettre d'un Militaire, arrivé d'*Egypte* à bord du Brick *le Lody.* Cette Lettre donne des éclairciſſemens ſur quelques points importans, qu'on ne connoît qu'imparfaitement d'après les Articles officiels, publiés dernièrement à *Paris* ſur l'*Egypte.* On y voit, que la diviſion, qui a beaucoup contribué aux revers de l'Armée *Françoiſe*, ſubſiſtoit principalement entre les Généraux *Menou* & *Reynier*, & que leur meſintelligence a été ſi loin, que le dernier & quelques autres Généraux n'ont pris aucune part aux opérations Militaires, & ſe ſont, au contraire, embarqués pour retourner en *Europe.* En effet, le Général *Reynier*, le Général *Damas*, l'Inſpecteur-Général *Daure*, & quelques autres Officiers marquans, ont été transportés par le Brick *le Lody* en *France:* Une autre circonſtance majeure, que la ſus-dite Lettre nous apprend, eſt que, peu avant l'arrivée des *Anglois*, la Peſte avoit éclaté au *Caire* & dans la *Haute-Egypte.* Lors du départ du Brick *le Lody*, ce fléau terrible avoit enlevé déjà, à ce qu'on comptoit, juſqu'à 50. mille Hommes, parmi leſquels *Mourad-Bey*, & quelques autres des principales Perſonnes & Chefs du Pays. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 1. Thermidor (20. *Juillet.*)

„ Le *Concile-National*, peu de jours après s'être réuni, a débuté par une *Déclaration de ſes ſentimens envers les Autorités Spirituelle & Temporelle:* Elle a été publiée dans l'Egliſe de *Notre-Dame*, le 16. *Meſſidor* ou 5. Juillet, c'eſt-à-dire, le Dimanche, qui a ſuivi celui de l'ouverture du Concile. Sa ſus-dite Confeſſion de Foi a préciſément pour objet la déciſion des deux Queſtions principales, qui ont diviſé depuis la Révolution le Clergé & les Egliſes de *France*, & ne peut qu'exciter l'attention du Public dans les circonſtances préſentes. En voici la teneur. "

DÉCLARATION des ſentimens du CONCILE-NATIONAL envers les Autorités Spirituelle & Temporelle.

„ *Le* Concile-National, *repréſentant l'Egliſe* Gallicane, *convaincu que les Bulles*

chargés du dépôt sacré de la Foi, doivent la maintenir dans toute son intégrité, & combattre les erreurs, par lesquelles l'ignorance ou la passion s'efforcent de l'altérer : "

„ *Considérant*, 1°. *qu'il ne peut donner un témoignage plus éclatant de la pureté de ses principes, qu'en commençant par rendre hommage à la* primauté, *qui appartient de Droit Divin à la Chaire de* Saint-Pierre, *& aux droits du Pontife qui l'occupe :* 2°. *Que l'*esprit de parti *a fait perdre de vuë & a tenté d'anéantir les précieuses Maximes & Libertés de l'*Eglise Gallicane, *qui ne sont autres, suivant l'expression de* Bossuet, *que le droit primitif, qu'ont toutes les Eglises, d'être gouvernées* selon les Canons faits par l'Esprit de Dieu & consacrés par le respect général de tout le monde : 3°. *Que dans ces derniers tems on s'est efforcé d'établir, sur la soumission duë à la Puissance publique, des principes subversifs de l'Ordre Social, & aussi contraires à la bonne foi qu'au précepte Evangélique :* "

„ *Persuadé qu'il se doit à lui-même, qu'il doit à l'Eglise Nationale, qu'il représente, & au Gouvernement sous la protection duquel il est assemblé, une manifestation précise & solemnelle de ses sentimens sur tous ces points : Que cette Déclaration, mise à la tête de ses travaux, est un des moyens les plus propres à rétablir la paix dans l'Eglise, dans l'Etat & dans les Familles :* "

„ *Organe enfin des sentimens & des voeux, exprimés par tous les Synodes Diocésains & Conciles Métropolitains*, déclare *ce qui suit :*"

ART. I. Fermément attachés à l'*Eglise Catholique, Apostolique* & *Romaine*, & au *Saint-Siège*, centre de l'unité, nous confessons, que le Pape, en qualité de Successeur de *Saint-Pierre*, est le Chef visible de l'Eglise, le premier Vicaire de *Jésus-Christ*, le Père commun des Fidèles; nous reconnoissons & révérons en lui la Primauté d'honneur & de Jurisdiction, les droits & prérogatives que lui assurent dans l'Eglise les Saintes Ecritures & la Tradition.

II. Dépositaires fidèles de la doctrine constamment professée par nos Pères, nous protestons de notre attachement inviolable au *Droit Canonique*, primitif & commun, qui constitue les Libertés de l'*Eglise Gallicane*.

III. Nous enseignons, comme une vérité incontestable, que la fidélité, la soumission & l'obéissance aux Puissances établies, sont un devoir fondé sur le Droit Naturel & Divin.

IV. Le Commandement d'honorer ses Père & Mère renferme l'obligation d'aimer la Patrie, de la défendre contre ses Ennemis, d'obéir à ses Loix, & de contribuer aux Charges publiques.

V. Ces devoirs sont communs à tous; & les Ecclésiastiques, obligés par état de les enseigner aux Fidèles, doivent être les premiers à les remplir.

VI. Tout Gouvernement a droit d'exiger des *Ministres du Culte* la garantie de leur fidélité. Prétendre, qu'ils ne peuvent la donner sans y avoir été autorisés par le Pape, c'est une erreur opposée *à la Parole de Dieu, à la Tradition des Pères & aux exemples des Saints, dangereux pour la tranquillité publique*, & préjudiciable aux vrais intérêts du Saint-Siége *Apostolique* lui-même. Agir en conséquence de cette erreur, c'est une révolte.

VII. La Promesse de *fidélité à la Constitution* de la République renferme tout à la fois *la fidélité active & passive;* c'est-à-dire, l'engagement non-seulement de se soumettre à l'ordre établi, mais encore de concourir à sa conservation.

VIII. Toute distinction ou restriction mentale, contraire à la lettre ou à l'esprit de cette Promesse, est incompâtible avec la probité.

IX. Il est contre les principes de la Morale de rétracter un *Serment Civique;* & c'est une dissimulation perfide de faire valoir, selon les circonstances, tantôt l'acte de sa soumission, tantôt celui de sa rétractation.

X. Le Concile enjoint aux Pasteurs de développer aux Fidèles les principes de la soumission aux Puissances. Il arrête en même tems, qu'il sera fait au plutôt une *Instruction* spéciale sur cette importante affaire.

XI. Il décrète, que la présente Déclaration sera incessamment adressée à tous les Diocèses, pour être envoyée dans les Paroisses; & il ordonne aux Pasteurs de la publier aux Prônes de la Messe Paroissiale, le Dimanche, qui en suivra la réception.

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du* 14. *Juillet (par la voye de* Hambourg.)

„ Samedi, 11. Juillet à 9. heures du soir, le Lord-Maire de *Londres* reçut une Lettre de Mylord *Hawkesbury*, principal Secrétaire-d'Etat, au Département des Affaires-Etrangères, de la teneur suivante. "

DOWNING-STREET, le 11. Juillet, à 8. heures & demie du soir.

„ MYLORD, *C'est avec beaucoup de satisfaction, que je vous apprends, que le Capitaine* Blake, *du Cutter* the Dispatch, *vient d'arriver de* Pétersbourg, *& a apporté une Convention, signée le* 17. *Juin par Mylord* St. Helens *& le Comte de* Panin, *de la part de S. M. & de celle de l'Empereur de* Russie, *par laquelle tous les différends entre les deux Pays ont été ajustés à l'amiable. Leurs Maj.* Danoise *&* Suédoise *ont été invitées à accéder à cette Convention. J'ai l'honneur d'être &c.*"

(Signé) HAWKESBURY.

„ Cette Nouvelle a causé d'autant plus de plaisir, que déjà le délai des Depêches de Lord *St. Helens*, attenduës depuis quelque tems, avoit donné lieu aux suppositions les plus sinistres sur le succès plus ou moins heureux, que pouvoit avoir eu la mission du Négociateur *François*, l'Adjudant-Général *Duroc*, à *Pétersbourg*. On sçavoit, que celui-ci est chargé de faire à la *Russie* les offres les plus brillantes & les plus ami-

cales, pourvu que l'Empereur *Alexandre* perſévérât dans le ſyſtème hoſtile contre l'*Angleterre*, que *Paul* I. avoit adopté ſur la fin de ſa carrière; & l'on craignoit, que la rivalité des Négociations des deux Miniſtres émules n'engageât le Cabinet de *Pétersbourg* à ne point ſe relâcher des principes de Neutralité, établis par la Convention du 16. Décembre, particuliérement de celui de *la franchiſe de la propriété Ennemie ſur des bords Neutres*, & de celui de la *viſite des Navires Marchands ſous Convoi*. Quoique la Convention du 17. Juin ne ſoit pas encore publique ici, il y a lieu de croire, que Mylord *St. Helens* a réuſſi à faire abandonner l'un & l'autre: Et les Notes, que le Miniſtre de *Ruſſie*, Mr. de *Kalitcheff*, a remiſes au Gouvernement *François*, augmentent les eſpérances de l'*Angleterre*, que ſa Cour perſiſtera dans ſes vuës pour l'établiſſement de l'équilibre en *Europe*. L'on cite également ici les Déclarations, que le Baron de *Klupfeld*, Miniſtre de *Ruſſie* à *Ratisbonne*, doit avoir faites à la Diète, relativement au maintien de la Conſtitution *Germanique*, à l'affaire des *Indemnités*, & aux intérêts des Maiſons *Palatine*, de *Würtemberg*, & de *Bade*. — Le 13. il ſe tint au Bureau de Lord *Hawkesbury* un Conſeil ſur les Depêches de *Pétersbourg*; & l'on apprend, que, les différends avec toutes les Puiſſances *Septentrionales* étant ſur le point de ſe terminer amiablement, la plus grande partie de nos Forces Navales va revenir de la *Baltique* pour être employée dans la Mer du *Nord*, la *Manche* &c. — L'Amiral *Cornwallis* a repris le 9. ſa ſtation devant *Breſt*; & la petite Eſcadre de Sir *Edouard Pellew*, après avoir eſſuyé au large les Tempêtes & les bourasques, qui ont règné ces jours derniers, a repris vers le même tems la Bloquade de *Rochefort*. "

„ *Ann. conf. à* 3. *p. c.* 60 & 3. quarts. *Ann. à* 4. *p. c.* 80. & 3. quarts. *Ann. à* 5. *p. c.* 96."

Un Jeune-Homme (*on aimeroit qu'il ſoit né* Allemand) *qui ſçache au moins les Langues* Françoiſe *&* Allemande, *& poſſède en outre les talens néceſſaires pour vaquer à l'inſtruction & l'éducation de jeunes-Gens, & qui voudroit s'engager en qualité de Secondant, dans une Penſion, peut s'adreſſer à* D. DE GRAAF, *Inſtituteur à* GORCUM. *Les Lettres* franches de port.

Le Sous-ſigné Huiſſier ordinaire de la Cour de Juſtice des ci-devant Provinces de Hollande *& de* Zeelande *avertit, que par lui, — en vertu des Lettres de Bénéfice d'Inventaire, avec la clauſe de Relèvement & d'Edit, ainſi que des Lettres de* Committimus *adreſſées au Conſeil de Juſtice de la Ville de* Vianen, *impétrées le* 16. *Juin* 1801. *de la ſus-dite Cour par* ISAAC-THÉODORE GILLOT cum ſuis, *tous Enfans & Héritiers ſous Bénéfice d'Inventaire de leur Père* ESAÏE GILLOT, *décédé à* Vianen *le* 27. *Octobre* 1800, — *ont été cités & intimés édictalement & par proclamation tous les Créanciers ou Légataires de la Maſſe du défunt* Eſaïe Gillot, — *afin de comparoître ou d'envoyer des Fondés de pouvoirs, s'il leur plaît, le Vendredi* 21. *Août* 1801. *à* 9. *heures avant-midi, & les jours ſuivans (s'il le faut,) dans la Ruë, dite* de Eerſte Weſt-agterſtraat *à* Vianen, *où ſe trouve la Maiſon du Défunt, pour voir, là & par-tout où il ſera néceſſaire, dreſſer l'Inventaire & faire l'eſtimation, en préſence de l'Officier & de deux Membres au moins du Conſeil de Juſtice de la Ville de* Vianen, *de tous les Biens délaiſſés par le ſus-dit* Eſaïe Gillot, *ainſi que pour voir donner bonne & ſuffiſante Caution, — & afin de comparoître, enſuite, ou envoyer des Fondés de pouvoirs, le Lundi* 31. *Août* 1801. *à* 10. *heures avant-midi, à la Séance ordinaire du Conſeil de Juſtice de* VIANEN, *à la Maiſon-commune en cette Ville, pour voir préſenter le Mandement ſus-dit de Bénéfice d'Inventaire, & voir prendre les Concluſions de droit, afin d'entérinement d'après ſa forme & teneur, le tout avec Citation Edictale & Intimation ſolemnelle.*

Fait à VIANEN le 8. Juillet 1801. l'An ſeptième de la Liberté *Batave*.

(Signé) D. VAN DER TOU.

Nous avons à remplir le triſte devoir d'annoncer à la Famille & aux Amis le décès de Mademoiſelle MARIE-THÉRÈSE VAN LILAAR DE DRAKENBOURG, *le* 18. *Juillet* 1801. *à ſa Maiſon de* DRAKENBOURG, *dans la ci-devant Province d'*UTRECHT, *à l'âge de* 31. *ans.*

(Signé) DE HEILMANN DE STOUTENBOURG, Beau-Frère de la Défunte.
DIRK LESSCHER.
JACQUES-JOSEPH HARTUNG, Exécuteurs-Teſtamentaires.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 28. Juillet 1801.

L'An septième de la Liberté BATAVE.

DE ROME, *le 27. Juin.* Les Troupes *Françoises*, qui occupoient depuis le mois dernier le Fort *St. Léon* & le petit Pays de *Monte-Feltro*, dans le Duché d'*Urbin*, ont reçu ordre d'évacuer ce Poste & le District: C'est Mgr. *Caleppi*, qui de *Florence* en a envoyé ici par Estafette la Nouvelle, qu'il avoit reçue du Général *Murat*, Commandant en chef de l'Armée *Françoise* du *Midi* de l'*Italie*. Le Cardinal *Caleppi* est toujours au Quartier-Général de ce Commandant, spécialement chargé d'arranger avec lui tout ce qui concerne la marche des Troupes *Françaises* par l'*Etat-Ecclésiastique* vers le Royaume de *Naples*. La Frontière de ce dernier Pays vient d'être fermée, en partie, à ces Troupes, par un événement malheureux, arrivé dans les environs d'*Aquila*, & dont les Lettres de cette Ville parlent de la manière suivante. " Après une longue & forte pluye accompagnée de grêle & d'un froid excessif, (y dit-on,) une de nos " Montagnes s'est écroulée. Cet événement terrible a causé les plus grands dommages aux " terres adjacentes. La principale Route a été obstruée; & la communication entre l'*Abruzze* & plusieurs autres Provinces *Napolitaines* s'est trouvée par-là interrompue. Les " Troupes *Françoises* sont forcées de diriger leur marche d'un autre côté: L'on attend le " parti, que prendra le Général *Murat*, à qui l'on a aussi-tôt fait part de cet accident."

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 2. Thermidor (21. *Juillet.*)

" La Correspondance entre les Cabinets de *Londres* & de *Paris* se continue non-seulement; elle a gagné encore d'activité, & certainement aussi d'importance, depuis que Mr. *Merry* est à *Paris*. Entre autres, il arriva, hier au soir, à ce dernier, un Courier avec des Dépêches du Gouvernement *Britannique*, qui paroissent avoir été des plus intéressantes. Du moins on apprend, que le Commissaire *Anglois* est parti aujourd'hui, à 5. heures du matin, pour *la Malmaison*, & que le Citoyen *Caillard*, faisant présentement les fonctions de Ministre des relations extérieures, a suivi le premier à 6. heures & demie. Il faut toujours espérer, qu'on est en chemin de s'entendre; mais jusqu'ici on ne l'a pas été beaucoup; & même le point de la *Liberté de la Pêche*, qu'on croyoit terminé, paroît avoir, il y a peu de tems, été mis de nouveau en discussion, ainsi qu'on le verra par la Lettre suivante, publiée à *Rochefort* vers le milieu du mois passé."

Le Chef d'Administration au Sous-Commissaire de Marine aux SABLES.

" *Je dois vous faire part*, CITOYEN, *d'un Avis, que le Ministre a transmis en ce Port, d'après une explication qui a eu lieu avec le Gouvernement* Anglois, *au sujet de la Liberté de la Pêche, par l'entremise du Citoyen* Otto, *Commissaire* François *à Londres pour l'échange des Prisonniers de guerre. Il paroît, que le Gouvernement* Anglois *entend:* 1°. *Que la liberté de la Pêche n'est aucunement fondée sur une Convention, mais sur une simple concession de sa part, qui fut provoquée par l'appel fait en dernier lieu à l'humanité du Ministère* Britannique, *& de la Nation entière, & que cette concession sera toujours subordonnée à la convenance du moment.* 2°. *Que cette concession n'a jamais porté sur la* grande Pêche, *ni sur le Commerce d'Huîtres ou de Poissons, qui, suivant l'opinion des* Anglois, *doivent être soumis aux mêmes entraves que tout autre Commerce.*" — *Vous voyez par-là, que la Liberté de la Pêche se trouve réduite à celle du Cabotage qui se fait sur les Côtes: Les actes de violence, exercés contre quelques-uns de nos Pêcheurs, doivent vous inspirer une juste défiance sur les intentions de l'Ennemi. Vous voudrez bien, en conséquence, donner à cet Avis toute la publicité nécessaire dans l'étendue de votre Quartier, & en prévenir particulièrement les Pêcheurs, afin qu'ils soient toujours en garde contre les intentions hostiles des Croiseurs* Anglois, *& qu'ils ne s'exposent pas à un danger imminent.*"

" On n'a jusqu'ici aucuns détails ultérieurs sur l'Action, soutenue le 16. *Messidor* ou 5. Juillet par le Contre-Amiral *Linois*, dans la Baye d'*Algésires*, contre une Escadre *Angloise*: Seulement le *Journal officiel* a corrigé, le lendemain de la publication du récit, que nous en avons communiqué à nos Lecteurs (*l'Ordinaire dernier*,) quelques erreurs de noms, qui s'y étoient glissées. " On s'étoit empressé, (dit *le Moniteur* du 1. *Thermidor*,) dans l'Article d'hier sur le Combat d'*Algésires*, de faire connoître les noms " des Capitaines des Vaisseaux, qui ont combattu avec un succès si glorieux. Le but " n'a point été rempli, puisque ces noms ont été mal imprimés. Au lieu de *Loindet*,

„ *Calonde*, *Moncouſu* & *Paſſiera*; il faut lire: *Laindet-Lalonde*, Capitaine du *Formidable*; *Moncouſu*, Capitaine de *l'Indomptable*; *Chriſti-Pallière*, Capitaine du *Desaix*. „ Les noms de la Frégate & de ſon Capitaine ont été également altérés. Au lieu de la „ Frégate *la Meſiron*, Capitaine *Martining*, il faut lire *la Muiron*, Capitaine *Martinenq*. " — Des Avis de *Livorne* du 29. Juin nous avoient appris, que depuis deux jours il y étoit arrivé, du Port d'*Auguſta* ſur la Côte *Orientale* de la *Sicile*, pluſieurs Bâtimens, parmi leſquels un Navire *Américain*, & que les Capitaines de ces Navires avoient rapporté, " qu'un Bâtiment leger & bon voilier, venant des Côtes d'*Afrique*, „ avoit apporté à *Meſſine* l'importante Nouvelle, que l'Amiral *Gantheaume* avoit réuſſi à „ débarquer au Port *Africain* de *Derne*, dans le Royaume de *Barcan*, les Troupes, qui „ ſe trouvoient à bord de ſon Escadre, & dont on portoit le nombre à 8. mille Hommes." La diſtance de *Derne* à *Alexandrie* n'eſt, dit-on, que de cinq journées de marche. Cette marche, il eſt vrai, en longeant la Côte de la *Méditerranée*, traverſe les fameux Déſerts de la *Libye*, ſablonneux, ſans eau, ſans abri; mais l'on ſe repoſe ſur l'heureuſe audace & la célérité des *François* dans leurs mouvemens, & ſur la nouvelle ardeur, que doit leur inſpirer l'idée de l'importance de leur Expédition. L'Amiral *Gantheaume*, pour arriver à *Derne*, auroit, après être ſorti du Détroit de *Meſſine*, paſſé l'Iſle de *Candie* au *Nord*, en tournant immédiatement après vers le *Midi*; au moyen de quoi il auroit eu le bonheur d'échapper aux pourſuites des Amiraux ennemis *Warren* & *Bickerton*. — Aujourd'hui, nos Feuilles publiques appuyent ſur cette Nouvelle, qui a été envoyée de *Livorne*, par un Courier, au Général *Moncey* à *Crémone:* Elles avouent, que le rapport *a beſoin encore de confirmation & d'éclairciſſemens:* Mais " l'unanimité & l'accord dans „ les dépoſitions des Capitaines (diſent-elles) lui donnent beaucoup de probabilité." [*Cependant les Nouvelles poſtérieures, qui ſe trouvent ci-deſſous, ſemblent le démentir.*] "

„ Le Général en chef *Brune* eſt rentré au *Conſeil-d'Etat*; & a pris rang en ſa qualité de *Préſident* de la Section de *la Guerre:* Le *Premier-Conſul* lui a témoigné, à cette occaſion, ſa ſatisfaction de le voir reprendre ſes fonctions au Conſeil, après la Campagne fatiguante & glorieuſe, qu'il vient de faire. Ces jours-ci, il eſt ſorti des Bureaux du *Conſeil-d'Etat* un travail, tendant à rendre la réunion des *Quatre-Départemens* de la rive gauche du *Rhin* complette & plus ſolemnelle, en y faiſant prêter une *Promeſſe de fidélité* à la République, particulière aux circonſtances. L'Arrêté & la *Proclamation* des *Conſuls*, relatifs à cette meſure, viennent de paroître. En voici d'abord le premier. "

ARRÊTÉ *du* 29. Meſſidor *an* 9. (18. *Juillet* 1801.)

„ Les *Conſuls* de la République, ſur le Rapport du Miniſtre de l'Intérieur, le *Conſeil-d'Etat* entendu, arrêtent. "

ART. I. *Dans les dix premiers jours de* Thermidor (20. *au* 29. *Juillet*,) *les* Préfets *des Départemens de la* Roer, *de la* Sarre, *de* Rhin & Moſelle, *& du* Mont-Tonnerre, *feront publier, dans toute l'étendue de leur Département, la Proclamation annexée au préſent Arrêté.*

II. *Ils convoqueront les Maires & Membres des* Conſeils Municipaux *des Communes environnantes, pour un jour du même mois, à l'effet d'y recevoir la* Promeſſe de fidélité *à la République, qui y ſera faite par les dits Maires & Membres des Conſeils Municipaux, tant en leur nom qu'en celui des Habitans de leur Commune.*

III. *Les dits* Préfets *ſe trouveront chacun dans les Villes, reſpectivement indiquées, le jour où la réunion des Maires & Membres des Conſeils Municipaux aura lieu; ils ſeront accompagnés du* Sous-Préfet *de l'Arrondiſſement.*

IV. *Ils feront lire à l'Aſſemblée la* Promeſſe de fidélité *à la République, ainſi conçue.* " *Nous „ promettons fidélité à la République* Françoiſe, *étant & nous reconnoiſſant déchargés par le „ Traité de* Luneville *de tous Sermens & devoirs envers tout Seigneur, Prince ou Souverain „ étranger; promettons de n'entretenir avec eux directement ou indirectement aucune relation „ de Sujet; promettons à la République d'avoir pour* Ennemis *tous ceux qu'elle aura déclarés tels, de n'avoir aucune intelligence avec eux, ni de leur prêter aucune aide & faveur „ directement ni indirectement; au contraire, d'avertir le Gouvernement de toutes les intelligences, menées, intrigues & entrepriſes, qui pourroient aller contre l'intérêt de la République, de concourir de tous nos moyens à ſa défenſe, & de remplir loyalement à ſon égard „ les devoirs de bons & fidèles* François. "

V. *Le Secrétaire-Général du Département dreſſera Procès-Verbal de la preſtation de Serment.*

Le *Premier-Conſul*. (Signé) BONAPARTE. Par lui, Le Secr.-d'Et. (Signé) H. B. MARET.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 4. Thermidor (23. *Juillet.*)

„ Le *Journal officiel* s'eſt occupé, encore hier, de raſſurer le Public ſur les Nouvelles & bruits défavorables à la Paix Continentale: Il a démenti, en particulier, tous les rapports de

desagrémens entre les Gouvernemens *Autrichien* & *François*, & de préparatifs Militaires par lesquels ils se menaceroient l'un & l'autre; & il proteste, que jamais le Continent ne fut plus loin de la Guerre. L'un des bruits contredits par cet Article, sçavoir, que la République refusoit d'envoyer un Ambassadeur à *Vienne*, est démenti encore aujourd'hui, de la manière la plus authentique, par la publication de l'Arrêté du *Premier-Consul*, qui contient la nomination du Conseiller-d'Etat *Champagny* à l'Ambassade près la Cour Impériale. Cet Arrêté est déjà du 1. *Messidor* (20. Juin:) Avec celui-ci il vient d'être publié trois Arrêtés du 1. *Thermidor* (20. Juillet,) qui, nommant les Citoyens *Lacuée*, *Dodun* & *Posnel* aux Places de 1er, 2d & 3me Secrétaires d'Ambassade à *Vienne*, prouvent qu'on veut environner cette Légation de tout l'éclat & de toute la considération possibles. Par un semblable Arrêté, encore, de la même date que les derniers, le *Premier-Consul* vient de conférer au Général *Clarke* le Poste de Ministre de la République près du nouveau Souverain de la *Toscane*. — Du reste, on trouve dans les deux dernières Feuilles du *Moniteur* quelques nouveaux renseignemens, relatifs au Combat Naval d'*Algésires*, & des Nouvelles de l'Escadre du Contre-Amiral *Gantheaume* jusqu'au 15. *Messidor* (4. Juillet.) Voici les uns & les autres."

„ *Indépendamment du Vaisseau* l'Annibal, *qui a été pris au Combat d'*Algésires, *deux Vaisseaux* Anglois *sont hors d'état de servir: Ils n'ont gagné* Gibraltar *qu'avec beaucoup de peine, ayant plusieurs voyes d'eau assez considérables, pour qu'ils aient été condamnés.* Le Pompée *est un de ces deux Bâtimens; c'est lui qui, au milieu de l'Action, avoit amené son Pavillon. Les trois autres Vaisseaux ont beaucoup souffert, & n'ont gagné* Gibraltar *que remorqués par un grand nombre de Chaloupes. Les* Anglois *ont perdu beaucoup de monde. Le Capitaine* François, Moncousu, *a été tué: C'étoit un des bons Officiers de la Marine* Françoise. — *Le* 19. Messidor (8. *Juillet*,) *les Vaisseaux* François *étoient déjà réparés. L'Equipage de l'Amiral étoit formé. Le* 20. (9. *Juillet*,) *l'Amiral* Moreno, *avec cinq Vaisseaux* Espagnols, *& le Contre-Amiral* Dumanoir, *avec quelques Bâtimens* François, *étoient arrivés devant* Algésires, *pour se joindre à l'Escadre du Contre-Amiral* Linois, *remorquer* l'Annibal *& entrer à* Cadix *pour se réparer. Le Contre-Amiral* Linois, *dans sa croisière, a pris plusieurs Bâtimens-Marchands* Anglois, *& deux Bricks de S. M.* Britannique. *L'Amiral* Massaredo, *Commandant à* Cadix, *a mis beaucoup de zèle & d'activité à faire sortir de* Cadix *l'Amiral* Moreno, *& à envoyer à l'Escadre* Françoise *à* Algésires *tout ce qui lui étoit nécessaire.*"

„ *L'Escadre du Contre-Amiral Sir* James Saumarez, *qui a été battue par le Contre-Amiral* Linois, *étoit composée du* César, *de* 84. *Canons; du* Spencer, *de* 84; *du* Pompée, *de* 84; *de* l'Audacieux, *de* 74; *de* l'Annibal, *de* 74; *& du* Vénérable, *de* 74. L'Annibal *a été pris;* le Pompée *avoit amené & est hors de service;* le Vénérable *a plusieurs voyes d'eau considérables. Tous les Vaisseaux ont perdu une partie de leur mâture.*"

„ *Le* 5. Messidor (24. *Juin*,) *l'Amiral* Gantheaume, *se trouvant dans le Canal entre* Candie *& l'*Egypte, *découvrit, à la pointe du jour, un Vaisseau de guerre; il fit aussi-tôt le signal de chasse générale. La marche de l'Escadre avoit une grande supériorité sur celle de ce Bâtiment. A cinq heures du soir, on le reconnut pour un Vaisseau* Anglois *de* 74. *Canons. Bientôt, desespérant d'échapper, il essaya de se porter sous le vent, & choisit le moment où, par les dispositions de la chasse, les Vaisseaux de l'Escadre* Françoise *se trouvoient éloignés les uns des autres. Hissant toutes ses voiles, il courut vent arrière pour tenter de se frayer, en combattant, un passage à travers l'Escadre* Françoise; *mais* l'Indivisible *&* le Dix-Août *se portèrent sur ses devants, & engagèrent le Combat à la distance de* 600. *toises. On fut bientôt à la portée du fusil; &, après une heure d'un Combat assez vif, le Vaisseau* Anglois *fut obligé d'amener: C'est* le Swiftsure, *un des plus beaux Vaisseaux de l'Escadre de l'Amiral* Keith. L'Indivisible *&* le Dix-Août *n'ont éprouvé que peu de dommage:* L'Indivisible *n'a eu que* 4. *Hommes hors de Combat;* le Dix-Août *a eu six Hommes tués & vingt-trois blessés. L'Amiral* Gantheaume *a tiré de son Escadre des Détachemens de Matelots, dont il a formé l'Equipage du* Swiftsure, *qu'il est parvenu à mettre en état de naviguer. Le* 15. *du même mois* (4. *Juillet*,) *une Corvette, partie de* Bristol *& chargée de Provisions pour l'Armée* Angloise *en* Egypte, *a aussi été capturée par l'Amiral* Gantheaume."

„ On a commencé, le 1. du courant, le payement du premier Semestre de l'an 9. des Rentes *Françoises;* il doit être fini dans cinq mois. Le *Tiers-consolidé* est à 44. pour-cent."

De Leyde, *le* 27. *Juillet.* Nous avons inséré dans notre dernier *Supplément*, d'après les Feuilles de *Paris*, un Article concernant la Paix du *Portugal* avec la *France* & l'*Espagne*. Par les Papiers de *Londres* mêmes, du 14. Juillet, que nous venons de recevoir par *Hambourg*, nous voyons, que ce n'est pas un Article venu de *Cadix*, mais une Lettre, écrite de Lisbonne, *le* 29. *Juin*, par un Passager pris sur le Paquebot *l'Earl Gower*, & conduit à *Cadix*, apparemment le même, dont une première Lettre se trouve aussi dans notre précédent *Supplément*. Cependant, dans la publication faite à *Paris*, on a retranché la première partie, concernant les Armemens dans le Port de *Cadix*; & l'on a remplacé ce commencement par un paragraphe touchant la Médiation offerte par

l'*Eſpagne*; interpolation néanmoins, qui devoit rendre la Lettre ſuſpecte, quand on la diſoit ſortie de la plume d'un *Anglois*. La partie omiſe, en attendant, n'eſt pas la moins curieuſe de cette intéreſſante Lettre: En voici le contenu.

„ Par ma dernière Lettre je vous informai, que nous avions été pris & conduits à *Cadix*. Le Capitaine & les Officiers de l'Armateur (*le Télégraphe.*) ſe ſont comportés envers nous de la manière la plus honnête. Lorsque les Paſſagers quittèrent le Paquebot, on n'ouvrit point leurs Malles. Débarqués à terre, nous fumes traités par les *Eſpagnols* avec les plus grands égards & de la manière la plus polie, quoique depuis le Bombardement, dont *Cadix* a été menacé l'Eté dernier, le Peuple de ce Pays-ci ait conçu de l'éloignement pour les *Anglois*. Il y avoit à *Cadix* ſix Vaiſſeaux de ligne, prêts à mettre en mer, ſous les ordres de l'Amiral *Maſſaredo*, qui venoit d'arriver de retour de *Breſt*. (Ce ſont les Vaiſſeaux, qui étoient au *Ferrol*, lorsque Sir *James Pulteney* y débarqua.) Il y avoit de plus ſix Vaiſſeaux de ligne *Eſpagnols*, dont les *Eſpagnols* ont fait préſent aux *François*. Ces Vaiſſeaux ſont commandés par le Contre-Amiral *le Pelley*, Capitaine de l'une des Frégates, qui revinrent d'*Egypte* avec *Bonaparte*. Cette Escadre n'attend que ſes Equipages, qui doivent venir de *France* à bord de deux Frégates. Il y a de plus 12. Vaiſſeaux de ligne aux *Caraques*, à 2. lieuës de *Cadix*. Les *Caraques* ſont ce que *Woolwich* eſt en *Angleterre*. L'on faiſoit tous les efforts poſſibles, pour les armer & équiper auſſi-tôt que poſſible. Pendant mon ſéjour à *Cadix*, deux Vaiſſeaux de ligne *Anglois* étoient ſtationnés en croiſière devant la Baye: Mais les *Eſpagnols*, croyant que ce n'étoit qu'un leurre pour les engager à ſortir, ne ſe mettoient point en devoir d'aller les attaquer. A mon arrivée à *Faro*, en *Portugal*, j'y vis ces deux Vaiſſeaux de ligne, que je trouvai être *le Supèrbe* de 74. & *le Vénérable* de 74. Cap. *Hood*, qui avoient eſcorté la Flotte de Vaiſſeaux de la Compagnie, allant aux *Indes-Orientales*, juſqu'à la hauteur de *St. Michel*. Tout s'y trouvoit à bord dans un parfait état. Les Officiers de ces deux Vaiſſeaux m'apprirent, que les deux Frégates *Françoiſes*, ayant à bord les Equipages pour les ſix Vaiſſeaux de ligne actuellement *François*, dont je viens de parler, étoient arrivées à bon Port dans le Havre de *Cadix*. Nos deux Vaiſſeaux de 74. les avoient pourſuivies durant quelques heures, mais inutilement; elles leur avoient échappé. "

„ Le 8. Juin, le Général *François*, *des Moulins*, arriva à *Cadix*, pour commander une Armée *Françoiſe* & *Eſpagnole*, qui doit pénétrer en *Portugal* par la Province d'*Algarve*: Le Général *des Moulins* a commandé ſous *Maſſena* & *Desaix* à *Zurich* & à *Marengo*. Ce fut lui, qui entra dans le Conſeil aſſemblé à *St. Cloud*, & qui manqua alors d'être poignardé par le Député *Arena*. "

„ Etant le ſeul des 9. Paſſagers à bord du Paquebot (*l'Earl Gower*,) qui ait pu obtenir la permiſſion de paſſer par l'*Eſpagne* en *Portugal* (tous les autres ayant été envoyés à *Gibraltar*,) je quittai *Cadix* pour me rendre à *Lisbonne*, par la route des *Algarves*. A *Ayamonte*, la Ville-frontière la plus proche du *Portugal*, il y a au moins 8. mille Hommes de Troupes *Eſpagnoles*; & l'on y attend 5. mille *François*, qui viendront les joindre, & qui doivent être commandés par le Général *des Moulins*. La Ville, qui eſt oppoſée à cette partie du côté du *Portugal*, eſt *Villa-Réal*, Place incapable de faire quelque réſiſtance. La veille de mon arrivée à *Ayamonte*, elle fut fortement bombardée, mais ſans grand effet ni perte de part ni d'autre. "

„ A mon arrivée à *Lisbonne* j'appris, que la Paix avoit été ſignée entre l'*Eſpagne*, la *France*, & le *Portugal*. Don *Rodrigue* de *Souza*, qui a été en dernier lieu Miniſtre de la Marine, eſt actuellement Premier-Miniſtre, à la place de feu le Marquis de *Lima*. Don *Rodrigue* avoit été & eſt encore décidément porté pour la Guerre; & à cet égard il eſt ſecondé par Don *Louis* de *Pinto*, Secrétaire-d'Etat au Département de l'*Intérieur*. — [*Ici commence la partie de la Lettre, inſérée dans notre dernier* Supplément, *d'après les Feuilles de* Paris, *excepté quelques paſſages, qu'on y a jugé à propos d'abréger ou d'altérer en quelque façon, mais non pas aſſez eſſentiellement, pour que nous les rétabliſſions ici, excepté le ſuivant. C'eſt celui, où, après avoir rendu compte des conditions, exigées par la* France *& l'*Eſpagne, *ainſi que de la* raiſon (*& non du* prétexte, *puiſqu'il y a dans l'Original*, this was refuſed on the ground) *que Don* Louis *de* Pinto *allégua pour ſe refuſer à la dernière condition, il eſt dit:* "Le Négo-„ ciateur *Portugais* ignore ce qui a pu faire changer de réſolution au Cabinet *François;* &, „ comme *Lucien Bonaparte*, qui ne le ſçait pas davantage, jugea, que les repréſentations de „ Mr. de *Pinto* étoient très-juſtes, la Paix fut ſignée le 7. Juin par la *France*, l'*Eſpagne*, & „ le *Portugal:* Elle a déjà été ratifiée par les deux dernières Puiſſances; mais l'on croit gé-„ néralement, que le Gouvernement *François* ne voudra point ratifier le Traité, à moins que „ le *Portugal* ne reçoive des Troupes *Françoiſes* & *Eſpagnoles* dans ſes Garniſons. " — *Ce qui ſuit concernant le Maréchal de* Goltz, *de même que le commencement de l'Extrait, publié à* Paris, *ne ſe trouve point dans l'Original* Anglois.] "

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*